

# De nouvelles pressions pour faire lever le moratoire sur la perchaude

Pier-Olivier Gagnon

[pogagnon@lechodemaskinonge.com](mailto:pogagnon@lechodemaskinonge.com)

*Le mercredi 19 décembre 2018, 7h35*



*Le moratoire sur la pêche a été reconduit pour un autre 5 ans en 2017.*

Crédit photo : Archives

**PÊCHE.** L'Association des pêcheurs du lac Saint-Pierre sollicite l'appui des municipalités riveraines afin de demander au gouvernement Legault la levée du moratoire sur la perchaude pour la pêche sportive au lac Saint-Pierre.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a reconduit pour cinq ans, en mai 2017, le moratoire sur la pêche à la perchaude, entre Sorel et le pont

Laviolette à Trois-Rivières. Depuis l'été dernier, la pêche à la perchaude est également interdite dans le fleuve Saint-Laurent entre le pont Laviolette et Saint-Pierre-les-Becquets (ou Batiscan) ainsi que dans les parties des rivières se situant entre les routes 132 et 138, et ce, jusqu'en 2023.

Cette nouvelle tentative de l'Association des pêcheurs du lac Saint-Pierre voit le jour à la suite de la publication récente d'un rapport du biologiste Raymond Faucher au sujet de l'état de la perchaude au lac Saint-Pierre. Cette analyse réalisée au cours des derniers mois révèle que «la pêche sportive à la perchaude au lac Saint-Pierre n'exerce pas de pression négative sur cette ressource».

Cette étude confirme donc ce que l'association plaide depuis l'imposition du moratoire en 2012.

À cet effet, l'association milite pour que le nouveau ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Pierre Dufour, annonce la levée de ce moratoire. «L'étude réalisée par le biologiste Raymond Faucher démontre que la pêche sportive au lac Saint-Pierre ne vient pas nuire à la croissance et la pérennité de la perchaude. Et ça va plus loin! On dit même que tous les plans d'intervention qui ont été élaborés depuis 2002 sont des échecs parce que le ministère n'a jamais vraiment tenu compte du principal facteur du déclin de la perchaude au lac Saint-Pierre, c'est-à-dire la présence des cormorans. C'est à partir de ce nouveau document qu'on veut avancer», explique Jean Lévesque, président de l'Association des pêcheurs du lac Saint-Pierre.

Lévesque souligne que ce moratoire a entraîné une diminution importante des pêcheurs au lac Saint-Pierre, la fermeture de plusieurs centres de pêche et a affecté les retombées économiques de cette activité dans la région.

«Le moratoire a eu un impact dévastateur. En 2012, les retombées économiques découlant de la pêche étaient d'environ 10 millions de dollars dans la région. En 2016, on estimait les retombées à environ deux millions et demi. Ça amène un va-et-vient important dans les municipalités. Sur la Rive-Sud, il ne reste plus aucun pourvoyeur. Sur la Rive-Nord, il n'en reste que trois. L'hiver, dans les bonnes périodes, on retrouvait 3 500 cabanes à pêche et en 2018, il y en avait à peine 500», mentionne-t-il.

Jean Lévesque souhaite rencontrer le ministre Dufour afin de lui partager les résultats de ce rapport, l'analyse du biologiste sur les avis scientifiques ainsi que les plus récentes données sur l'état de la perchaude au lac Saint-Pierre.

«M. Faucher démontre qu'on peut exploiter sportivement la perchaude au lac Saint-Pierre avec un quota de possession de 10 perchaudes par permis et par jour sans mettre en cause la pérennité du stock. C'était comme ça, avant le moratoire. Ce n'est pas exagéré quand tu considères qu'à Sorel, ils ont droit à 50 perchaudes et après Saint-Pierre-les-Becquets, c'est la même chose. En plus, l'hiver, les gens doivent pêcher avec des poissons-appâts morts comme leurre. Il faut remettre l'accès à la perchaude pour favoriser la pêche familiale et ainsi avoir de la relève», formule-t-il, en précisant que présentement, le MFFP ne dissocie pas la pêche sportive de la pêche commerciale qui ont un impact différent sur le stock.

### *La chasse aux cormorans*

Pour le président de l'association, il est prioritaire que le gouvernement autorise l'abattage du cormoran à aigrettes puisqu'il se nourrit, entre autres, de perchaude.

«Le gouvernement doit autoriser l'abattage du cormoran en chasse sportive avec un quota comme l'oie blanche, l'outarde ou les autres oiseaux migrateurs. En Ontario, une association de pêcheurs a poursuivi le gouvernement pour négligence sur une catastrophe appréhendée. Les cormorans ont détruit le lac Ontario. C'est une plaie! Finalement, le gouvernement ontarien vient tout juste de déposer une loi pour permettre l'abattage du cormoran. C'est une problématique connue et il faut absolument agir ici aussi», insiste-t-il.

## **Donald Martel pilotera le dossier**

Après avoir pris connaissance de l'étude réalisée par le biologiste Raymond Faucher, le député de Nicolet-Bécancour, Donald Martel, a accepté de faire cheminer la demande de l'Association des pêcheurs du lac Saint-Pierre pour une éventuelle levée du moratoire.

Il lui a d'abord demandé d'obtenir des résolutions d'appui auprès des municipalités riveraines du lac Saint-Pierre. Une fois que ce sera fait, il organisera une rencontre avec les ministres concernés.

«Je n'ai pas les compétences pour porter un jugement, mais je crois que ça vaut la peine de regarder ça, fait valoir le député. Les pêcheurs sont sur le fleuve depuis des années. Ils ont une autre opinion qu'il est intéressant d'avoir, admet-il. Je crois que ce qu'ils demandent, ce sont 10 prises par pêcheur. Ce qu'ils nous disent, c'est que le lac est capable d'en prendre.»

Le député et adjoint parlementaire du premier ministre pour le volet Plan Saint-Laurent, croit tout de même qu'il faut prendre les précautions nécessaires avant d'aller de l'avant. «C'est certain qu'on ne négligera pas l'aspect environnemental. Parce que c'est sérieux, la sauvegarde du stock de perchaude. On veut respecter les normes, mais s'il y a une opinion différente, je crois qu'elle mérite d'être considérée. »

De son côté, Jean Lévesque, président de l'Association des pêcheurs du lac Saint-Pierre indique que les municipalités se montrent favorables à cette démarche. «On les a rencontrées et nous avons été très bien reçus. Ça touche 11 municipalités sur la Rive-Nord, de Saint-Ignace-de-Loyola jusqu'à Deschambault-Grondines. Sur la Rive-Sud, sept municipalités ont été interpellées de Sorel jusqu'à Saint-Pierre-les-Becquets. Ces municipalités sont très conscientes des enjeux. Ce sont des joueurs de premier plan et c'est important d'avoir leur collaboration», exprime-t-il.

*Avec la collaboration de Sébastien Lacroix*